

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL



ville de villeurbanne

REFERENCES	HS / OR / CL	
DATE DE LA REUNION	Jeudi 14 janvier 2021	
	<p><u>PRESENTS</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">• Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne• Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon• Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne• Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon• Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne• Laure-Emmanuelle PRADELLE, Adjointe au maire, Villeurbanne• Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon• Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">• Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon• Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne• Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD• Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD• Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics• Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier• Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire• Onilalao RAJAONARIVelo, secrétaire de direction, ENMDAD	<p><u>EXCUSES</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">• Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">• Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture, Métropole de Lyon• Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne• Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne• Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne
	La séance débute à 17h08 Lieu : Grenier à musiques, ENMDAD	

Monsieur Stéphane Frioux vérifie le quorum : huit membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et un pouvoir est attribué, soit **neuf membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
LAGARDE Caroline	X		
LOIRE Aurélie	X		
PRADELLE Laure-Emmanuelle	X		
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
TOTAL : 8 membres représentés	8	1	

Points divers :

- **Validation du compte rendu du comité syndical du 3 décembre 2020** avec quelques corrections à apporter (mise en page de la liste des membres et invités à rectifier)

- **Point d'étape sur l'élaboration du projet d'établissement**

-Monsieur Florent Giraud, Directeur de l'ENM fait **un retour sur les premiers ateliers du projet d'établissement**.

Animés par la Guilde de l'innovation, ces ateliers regroupant l'ensemble du personnel de l'ENM, ont parlé sur l'ADN et les valeurs de l'établissement.

-Madame Céline Cozzucoli, Responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics, **présente le questionnaire prévu à l'adresse des habitants et des usagers**. Elle évoque également sa rencontre avec les élèves et les parents d'élèves à ce sujet, et le travail en cours sur le contenu en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2.

L'objectif de ce questionnaire est d'engager un appel à idées autour des lieux de pratiques artistiques idéaux. Il s'agira d'aller à la rencontre des habitants en s'appuyant sur les centres sociaux, les conseils de quartier et de s'adresser à la population dans son ensemble. La dynamique est cependant qualitative et non quantitative.

-Monsieur Florent Giraud propose, afin que les élu.e.s participent à l'élaboration du projet d'établissement :

- que le comité syndical soit un lieu où l'on fait le point sur l'avancement du projet (comité de pilotage)
- de participer à un atelier d'1h30 ou 2h autour du projet d'établissement entre élu.e.s
- l'organisation d'ateliers finaux avec les élu.e.s, le personnel, et les habitants (au mois de juin)

○ **Présentation des propositions de nouveaux logos et chartes graphiques**

-Monsieur Stéphane Frioux explique que les propositions méritent d'être un peu revisitées en fonction des valeurs de l'Ecole et du travail du projet d'établissement.

-Madame Céline Cozzucoli ajoute que la commande passée aux graphistes était de proposer un logo illustrant l'ENM comme l'école de la diversité des esthétiques, au plus près des publics, alliant exigence et innovations. Le projet de créer un nouveau logo date d'une dizaine d'année.

-Madame Anne Reveyrand précise l'importance de l'unité d'une identité graphique pour un établissement.

-Madame Corinne Subai explique que le logo doit répondre aux valeurs qui sont justement réinterrogés dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet d'établissement. Il convient de revoir le calendrier afin que le logo soit le travail final de l'élaboration du nouveau projet d'établissement.

-Monsieur Stéphane Frioux précise qu'il est important que le comité syndical soit unanime. Or les propositions ne sont pas toutes satisfaisantes. Il faut se donner quelques mois et consulter le personnel de l'Ecole sur le sujet.

Délibération n°2100 : Débat d'orientation budgétaire

Madame Charlotte Lavie, Responsable administratif et financier, explique que la loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget, article L 2312-1 du C.G.C.T.

Après la présentation des documents relatifs au débat, Monsieur Stéphane Frioux en conclut que les nouvelles équipes disposent d'une belle marge de manœuvre avec un résultat positif qui permettra d'affecter des moyens à de nouveaux objectifs.

Madame Corrine Subaï interroge sur les modalités de l'application de la prime destinée à compenser l'usage professionnel des outils numériques personnels des enseignants.

Monsieur Florent Giraud précise tout d'abord le caractère pérenne de cette prime. En effet, d'une part, les outils numériques accompagnent désormais le geste pédagogique et d'autre part, il est impossible pour l'établissement de mettre à disposition du matériel informatique pour 100 enseignants.

Par ailleurs, l'évaluation du montant de cette prime s'est appuyée sur la prise en compte de la durée d'amortissement du matériel (ordinateur, téléphone...), l'évaluation des coûts de connexion, de l'achat de logiciel. Il a été considéré que 30% des usages relèvent du temps professionnel.

Monsieur Stéphane Frioux évoque également la proposition de non augmentation des tarifs et précise que compte tenu des circonstances, cette proposition est bienvenue.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Délibération n°2101 : Autorisation d'ouverture des crédits avant le vote du budget primitif

Madame Charlotte Lavie, expose aux membres que le budget primitif sera voté au prochain comité syndical et le syndicat mixte de gestion doit poursuivre son fonctionnement normal durant le premier trimestre de l'exercice budgétaire entamé et sollicite les membres d'autoriser l'ouverture de crédits permettant d'engager des dépenses d'investissement dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budgets 2020.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2102 : Autorisation de recours au recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité au titre de l'année 2021

Madame Charlotte Lavie, expose les nécessaires recours au recrutement d'agents non titulaires afin de pourvoir à la surcharge possible de travail engendrée par les activités de la saison de diffusion, les variations d'activité administrative et les fluctuations des besoins pédagogiques du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2103 : Transformation de poste de chargé de scolarité n°112 du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Madame Charlotte Lavie, propose aux membres de faire évoluer le poste de chargé de scolarité n°112 du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2104 : Transformation de poste d'agent d'accueil n°122 du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Madame Charlotte Lavie, propose aux membres, suite à la vacance de poste et au recrutement, de faire évoluer le poste d'agent d'accueil n°122 du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, avec effet au 1^{er} septembre 2020

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2105 : Transformation de poste de Professeur d'Enseignement Artistique classe normale en Professeur d'Enseignement Artistique hors classe pour le poste n°375, spécialité viole de gambe

Madame Hélène Sauvageot, Responsable vie scolaire propose de transformer et d'adopter le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale en poste de professeur d'enseignement artistique hors classe, dans la discipline viole de gambe n°375. Cette transformation fait suite à la décision du conservatoire de Versailles et à l'avis de la dernière Commission administrative paritaire, avec effet au 1^{er} janvier 2020

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2106 : Transformation de poste Transformation de poste de Professeur d'Enseignement Artistique classe normale en Professeur d'Enseignement Artistique hors classe pour le poste n°362, spécialité piano

Madame Hélène Sauvageot propose de transformer et d'adopter le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale en poste de professeur d'enseignement artistique hors classe, dans la discipline piano n°362. Cette transformation fait suite à l'avis de la dernière Commission administrative paritaire, avec effet au 1^{er} janvier 2020

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2107 : Modification du tableau des emplois

Madame Charlotte Lavie propose aux membres du comité syndical de valider la mise à jour du tableau des emplois suite à des modifications sur les effectifs afin de se conformer aux exigences réglementaires. Cette mise à jour annule et remplace la délibération n° 1948 du 13/12/2019

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2108 : Convention de partenariat entre l'ENMDAD et la MJC de Bron « Jack-Jack »

Madame Céline Cozzucoli, Responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics présente la convention qui a pour objectif de déterminer les modalités de partenariat entre l'ENM et le Jack-Jack. Le Jack-Jack de la MJC de Bron est un lieu dédié à la découverte et à l'accompagnement de groupe de musiques actuelles amplifiées. Dans sa programmation, il propose un rendez-vous bimestriel dont chaque soirée est consacrée à trois jeunes groupes régionaux en voie de professionnalisation dont l'un d'entre eux est issu de l'ENM.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

**Date des prochains CS validées pour -le jeudi 25 février 2021 à 17h00 : Vote du BP
-le jeudi 11 mars 2021 : atelier avec La Guilde**